

TRANSPORTS

Ils refusent de verbaliser les abonnés Navigo

ÇA NE FAIT JAMAIS PLAISIR une amende dans les transports en commun... surtout quand on est en règle. Depuis mars 2013, la RATP verbalise systématiquement tout voyageur muni d'un passe Navigo qui n'aurait pas « validé » son titre de transport en montant dans un bus ou dans un tramway. L'amende, que la direction de la RATP appelle « mesure commerciale », n'est que de 5 € si on la règle immédiatement. Mais si ce n'est pas le cas, des frais de dossier s'ajoutent et elle passe alors à 32 €.

L'an dernier, un peu plus de 30 000 PV ont ainsi été dressés. Une sanction mal vécue par les usagers, qui ont l'impression de payer deux fois un abonnement qu'ils trouvent déjà cher. Les syndicats de contrôleurs aussi, SUD-RATP en tête, dénoncent cette « politique du chiffre ». Il y a dix jours, l'un d'entre eux a

ainsi été convoqué à un entretien disciplinaire. Son tort : inviter les passagers « non validants » à le faire devant lui plutôt que de les sanctionner.

Les syndicats de contrôleurs dénoncent la politique du chiffre

Pourquoi cette insistance de la Régie ? Parce que quand vous validez votre passe, vous contribuez à « améliorer les connaissances de la fréquentation de son réseau, permettant ainsi d'adapter au mieux l'offre de transport », précise Franck Avice, directeur du service et de la relation client à la RATP.

Ces statistiques servent ensuite de base de calcul au Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) pour établir le montant des subventions qu'il

verse chaque année à la RATP. Mais comme le précise une source proche du dossier au Stif, « aucune consigne politique n'a jamais été donnée en matière de contrôle ».

Dans le même temps, la fraude, la vraie, a fortement augmenté sur les réseaux de bus et de tram, et ce malgré le doublement du nombre de PV distribués entre 2010 et 2013.

Franck Avice l'explique par « une évolution du comportement des voyageurs, en cette période de crise, et aussi parce que se développe l'idée que les transports en commun sont un bien public qui devrait être gratuit ». Pour Jonathan Dusautoir, de SUD-RATP, c'est plutôt « la réorganisation des services de contrôle, en 2009, qui s'est traduite par la suppression de 200 postes de contrôleurs ». « Entre-temps, 150 contrôleurs ont été recrutés », rétorque-t-on à la Régie.

GREGORY PLESSE